

Paris, le 19 décembre 2024

SITUATION CATASTROPHIQUE A MAYOTTE : LA RESPONSABILITE DE L'ETAT FRANÇAIS

Depuis le samedi 14 décembre, les habitant·es de Mayotte subissent les conséquences du cyclone Chido. Les bilans humain et matériel ne sont pas encore établis mais seront vraisemblablement catastrophiques. À ce jour, les autorités dénombrent déjà 31 mort·es, cependant ce chiffre n'est que temporaire et il est à craindre que le chiffre définitif soit dramatiquement plus élevé, car, comme l'indique le ministère de l'intérieur, 100 000 personnes vivent dans un habitat précaire sur l'île et 70% des habitant·es sont touché·es par le cyclone. SUD éducation exige que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre rapidement pour recenser le nombre de victimes, y compris parmi les personnes sans papiers. Toutes les victimes comptent.

On compte également plus de mille blessé·es sur un territoire qui ne compte qu'un seul hôpital public. Les populations souffrent également du manque d'eau ou de nourriture et les ravitaillements sont difficilement transportables en raison de l'état du système de communication déjà insuffisant en temps normal. La gestion de la catastrophe à Mayotte met en lumière le manque d'investissements publics de l'État qui participe à rendre plus vulnérables ses habitant·es. La crainte d'un aggravement sanitaire est réelle, comme l'apparition de maladies virales et d'infections. L'état de "calamité naturelle exceptionnelle" vient d'être décrété mais cela ne suffira sans doute pas et ne pourra dédouaner l'État français de sa responsabilité quant à la situation sanitaire.

Mayotte est le plus pauvre des départements français, 77 % de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté contre 15 % en France hexagonale, soit huit enfants sur dix. Or l'État ne fait rien pour lutter contre cette pauvreté et s'est désengagé dans l'attribution de services publics vitaux pour la population. L'UNICEF compte environ 10

000 enfants qui ne sont pas scolarisés et pointe du doigt la responsabilité de l'Éducation nationale qui ne respecte pas les droits des enfants quant à leur droit à être scolarisé·es. Par ailleurs, le ministère ne prend pas en compte la situation particulière de l'île qui accueille plus de 100 000 Comorien·nes. En ne proposant peu ou pas de structures d'accueil d'élèves allophones, 50% des élèves rencontrent des problèmes de lecture. SUD éducation dénonce ces atteintes aux droits fondamentaux des enfants à Mayotte qui illustre un racisme d'État quant au droit à l'école pour toutes et tous.

Un seul hôpital public, des infrastructures de communication insuffisantes, un manque d'eau potable engendrant des catastrophes sanitaires, une sécheresse due à un changement climatique dont les pays du nord sont responsables, les établissements les plus pauvres de France qui ne sont pas classés REP+ : la politique publique pour Mayotte est l'héritière directe du passé colonial de la France.

Depuis le 14 décembre, les réactions politiques racistes face à la catastrophe se multiplient. Le nouveau Premier ministre n'a pas dénié se déplacer sur place et déclare à l'Assemblée nationale que Mayotte est hors du territoire national. Bruno Retailleau a par ailleurs déclaré récemment que la reconstruction de l'île passerait par un durcissement de politique contre les migrant·es comorien·nes. Il fait donc un lien entre la population comorienne de l'île et la situation sanitaire de Mayotte. Ce parallèle est intolérable et découle d'une politique d'extrême droite nauséabonde. D'ailleurs, à Mayotte, le droit du sol n'est pas respecté puisque depuis la loi asile et immigration de 2018, le droit de la nationalité est déjà dérogatoire. Un demandeur·euse doit prouver qu'au moins l'un de ses deux parents vit en situation régulière depuis plus de trois mois lors de la naissance de l'enfant. C'est cette même politique migratoire qui précarise les comorien·nes qui constituent la majorité des habitant·es des quartiers d'habitats précaires aujourd'hui ravagés par le cyclone. SUD éducation dénonce cette politique coloniale et revendique la régularisation de tou·tes les sans-papiers. Les secours apportés aux victimes et les distributions de nourriture et d'eau doivent se faire sans distinction de nationalité.

SUD éducation appelle l'État français à assurer plus de justice sociale et d'abandonner le système d'exploitation postcolonial, pour un vrai accès aux droits fondamentaux que sont l'éducation, la santé et le logement : il faut dès à présent un plan de secours pour les habitant·es de Mayotte et il faut fournir très rapidement les moyens pour un plan de reconstruction ambitieux.

SUD éducation apporte tout son soutien aux populations de Mayotte et appelle à participer à la caisse de solidarité et aux mobilisations éventuelles.